

Le Premier Ministre

Paris, le **15 JUL. 2019**

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu m'alerter des conséquences indirectes sur le tissu économique de Saint-Pierre et Miquelon de l'accord commercial entre le Canada et l'Union européenne, signé le 30 octobre 2016, qui fait actuellement l'objet d'une procédure de ratification devant le Parlement.

J'ai pris connaissance avec une grande attention de la préoccupation légitime que vous exprimez au nom de la population que vous représentez et souhaite sans attendre vous apporter les réponses et les garanties que vous attendez.

Lors de la négociation du traité, le mandat donné à la Commission lui imposait de tenir compte des enjeux spécifiques à Saint-Pierre et Miquelon et à sa position clé entre le Canada et l'Europe, dans une position aussi bien défensive qu'offensive. Les autorités françaises, tout au long de ces négociations, y ont veillé.

Des évaluations d'impact sur Saint-Pierre et Miquelon ont été réalisées et ont conduit effectivement à considérer qu'un risque existait pour les exportations de poisson de l'archipel vers l'Union Européenne, qui seraient directement concurrencées par les exportations canadiennes libéralisées sur le marché européen. Pour pallier cet effet, la France a obtenu que la libéralisation des lignes tarifaires concernant les produits de la mer canadiens se trouvant en concurrence avec les exportations de Saint-Pierre-et-Miquelon vers l'UE soit effectuée de manière très progressive sur une durée de sept ans après l'entrée en vigueur de l'accord.

.../...

Monsieur Stéphane CLAIREAUX
Député de Saint-Pierre-et-Miquelon
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP

En complément, pour renforcer l'attractivité des produits saint-pierrais sur le marché canadien, et permettre une meilleure intégration des chaînes de valeur entre le territoire et le Canada, le Protocole sur les règles d'origine de la nouvelle décision d'association des PTOM à l'UE permettra à la Commission, sur demande de Saint-Pierre-et-Miquelon et en accord avec le Canada, d'autoriser un cumul de l'origine sur certains produits de Saint-Pierre-et-Miquelon et du Canada, de manière à permettre aux marchandises canadiennes incorporant des produits Saint-Pierrais d'être exportées vers l'UE en bénéficiant des avantages tarifaires octroyés par l'UE au Canada.

Dans ce contexte, je partage pleinement les orientations que vous évoquez : d'une part, veiller aux conditions de mise en œuvre de cet accord et de ses conséquences sur l'économie de Saint-Pierre et Miquelon, et, d'autre part, accompagner la diversification économique du territoire.

Ces orientations, ainsi que les modalités d'accompagnement par l'Etat, doivent désormais être traduites en termes opérationnels. Je demande à M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie et des finances, et à Mme Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer, d'en assurer la coordination.

Si vous en êtes d'accord, il me paraîtrait très opportun que vous soyez associé à ces travaux dont je mesure toute l'importance stratégique pour l'archipel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma sincère considération.


Edouard PHILIPPE